

Cheminement d'un projet acéricole



Fiche descriptive du potentiel acéricole

Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contact M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
 - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
 - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
 - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
 - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs liés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1^{re} avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou pgaudet@matawinie.org.

Nom de projet : CHE_A

Municipalité : Chertsey

Voie publique la plus près : chemin du lac Brûlé, chemin du lac Lane

Numéro de lot(s) : 5 109 164, 5 109 166, 5 109 167, 5 109 168, 5 109 193, 5 109 195, 5 109 197
 Vocation MRC¹ : Paysage acéricole
 Lot enclavé² : Non

Description générale

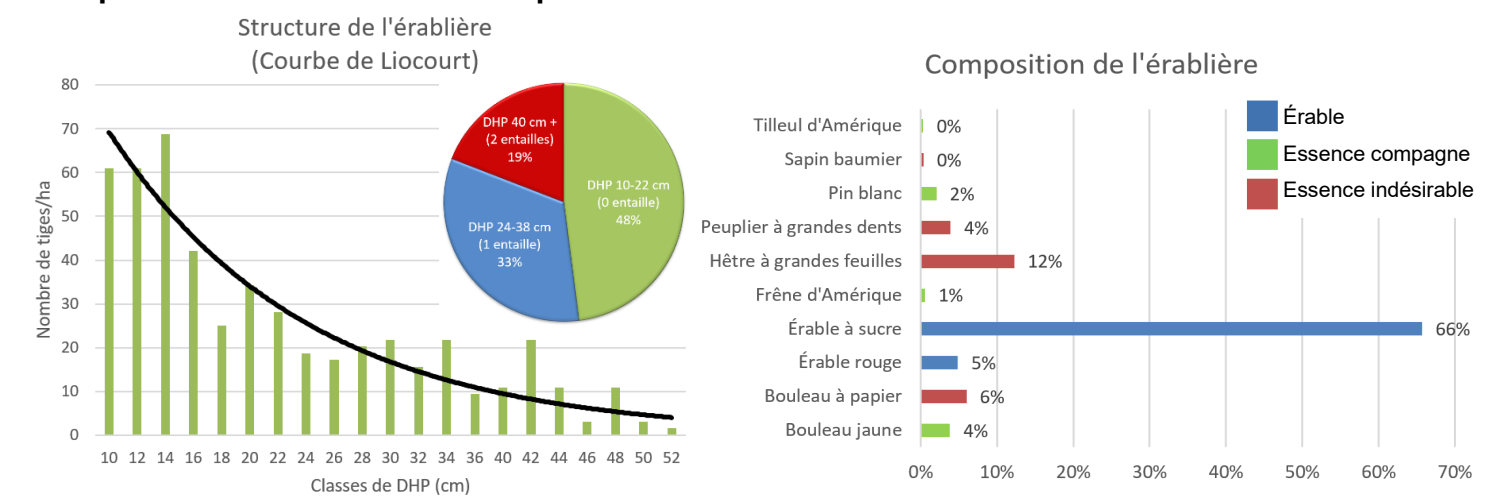
La superficie échantillonnée³ se répartie sur deux montagnes s'étendant sur des altitudes variant de 260m à 370m. La topographie plutôt irrégulière et douce présente des plateaux et des pentes d'orientation générale sud-est. Il y a présence de quelques pentes fortes localisées, en particulier dans le peuplement CHE_A_P2. Un seul ruisseau permanent a été répertorié dans la superficie échantillonnée. Une chaîne de lacs et de milieux humides sépare les sections du nord et du sud. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures, conformément à la réglementation applicable. Des accès motorisés sont existants dans le secteur sud, mais l'accès au secteur nord semble difficile. Des sentiers de randonnée officiels traversent les deux sections.

D'après nos données, la superficie acéricole retenue³ serait formée de trois sections exploitables. Les points les plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouvent au bord du chemin du lac Brûlé et près du Lac du Cinq (environ 750m du chemin du lac Brûlé). D'anciennes coupes totales et partielles parsèment la superficie échantillonnée au sud, alors que le secteur nord semble vierge. La majorité des gros hêtres sont morts.

La superficie acéricole retenue présente un déséquilibre des **classes de diamètre** des tiges d'érable, à savoir les tiges de relève (10-22cm) représentent plus du tiers des érables (48%) et il n'y a aucune grosse tige (60cm+). La courbe de Liocourt indique une **structure inéquienne**⁴. La **composition forestière**, avec 71 % d'érables, seulement 7 % d'essences compagnes et 22 % d'essences indésirables, gagnerait à être améliorée. Le hêtre à grandes feuilles représente 12 % de la surface terrière. Il y a un problème important au niveau de la **régénération** en érable⁵; le hêtre domine le stade gaulis⁶.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACÉRICOLE RETENUE ³	
Superficie (hectare)	42,24
Surface terrière moyenne par hectare (m ²)	24,12
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m ²)	17,02
Pourcentage de la ST en érable (%)	70%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10cm et +)	507
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	270
Moyenne d'entailles par hectare	192
Capacité d'entailage immédiate théorique	8 110
Potentiel acéricole	MOYEN

Composition et structure de la superficie retenue



¹ Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

² Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

³ La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

⁴ Déf. : Se dit d'un peuplement ou d'une forêt dont les arbres appartiennent à plus d'une classe d'âge. Généralement les arbres appartiennent à au moins trois classes d'âge. [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

⁵ L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide *L'État de santé des érablières - démarche diagnostique*, Centre ACER, 2012, 61 p.

⁶ Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

Résultats de la superficie échantillonnée

Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
CHE_A_P1	18,24	7	001, 002, 004, 006, 009, 010, 011	19
CHE_A_P2	10,30	3	000, 003, 008	7
CHE_A_P3	5,72	2	005, 007	3
CHE_A_P4	12,06	5	012, 014, 016, 017, 018	9
CHE_A_P5	4,10	2	013, 015	4
Totaux	50,42	19		42

Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
CHE_A_P1	25,83	18,52	72%	14%	243	28,9	207	3 778	BON
CHE_A_P2	25,54	16,19	63%	9%	408	20,3	150	1 545	MOYEN
CHE_A_P3	20,38	9,28	46%	7%	250	20,5	100	572	FAIBLE
CHE_A_P4	20,68	14,49	70%	13%	185	30,1	185	2 231	MOYEN
CHE_A_P5	23,59	15,86	67%	3%	550	17,4	125	512	FAIBLE

État de la régénération (gaules⁴ seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER ⁷	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE ⁵
CHE_A_P1	0%	88%	0%	Problème important
CHE_A_P2	43%	86%	29%	Problème important
CHE_A_P3	67%	100%	67%	Menace au maintien de l'équilibre
CHE_A_P4	22%	89%	0%	Problème important
CHE_A_P5	75%	100%	50%	Menace au maintien de l'équilibre

Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole⁸

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
CHE_A_P1	18,24	218	3 976	239	4 359	264	4 815
CHE_A_P2	10,30	192	1 977	217	2 235	275	2 832
CHE_A_P3	5,72	113	646	138	789	175	1 001
CHE_A_P4	12,06	195	2 351	200	2 412	215	2 592
CHE_A_P5	4,10	150	615	188	770	300	1 230
Totaux	50,42	9 565 ent.		10 565 ent.		12 470 ent.	

⁷ L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

⁸ Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érabièrre.

